



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi quinze juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence d'Aimé HERDUIN

Délibération n°41-2023-06-22

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DEMOLLIENS, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Jean-Claude RETAUX, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN
M. Claude PRUDHOMME à M. Aimé HERDUIN
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
M. Bruno LEDUC à Mme Nathalie TELLIER
M. Jean-Luc MARCOTTE à M. Marc DEMOLLIENS
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Samuel GEST à M. Christophe DOUCHAIN
M. Luc VAN ROEKEGHEM à Mme Laurence LEFEBVRE
Mme Maryse BEAUSSE à Mme Anita THOMAS

Etaient remplacés :

M. Marc DENAUAUX par Mme Véronique DUCROCQ
M. André BAHEUX par M. Jackie BAHEUX
M. Joël COQUET par Mme Eveline COMPIEGNE

Etaient excusés :

M. Ludovic DUTRIAUX
Mme Nicole DARQUES
Mme Ludivine MOREAU

Etaient absents :

M. Lucien LABASQUE
M. Bertrand FLAHAUT

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20230622-D4120230622-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	38
Excusés avec pouvoir à un titulaire	9
Remplacés par un suppléant	3
Excusé	3
Absent	2
Nombre de votes	47

Délibération n°41-2023-06-22

Objet : création du comité des partenaires mobilité de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité,

Vu la délibération N° 12-2021-03-18 en date du 18 mars 2021 qui acte la décision de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de prendre la compétence mobilité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 qui donne à la Communauté de Communes de Desvres-Samer la compétence mobilité,

Cette loi introduit aux termes de son article 15, l'obligation de créer un Comité des partenaires (codifiées à l'article L.1231.-5 du Code des Transports).

Ce comité des partenaires est une instance consultative dédiée aux mobilités (vélo, bus...) sur le territoire.

Il rend des avis simples sur les sujets des mobilités.

La loi prévoit les éléments suivants :

- Ce comité associe à minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants,
- Il est consulté au moins une fois par an avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité mise en place, des orientations de la politique tarifaire, de la qualité des services et de l'information,
- L'AOM le consulte également sur l'instauration éventuelle ou l'évolution du taux de versement mobilité ainsi que sur le document de planification de sa politique,
- L'AOM rend également compte annuellement de la mise en œuvre du contrat opérationnel de mobilité au comité des partenaires.

Il est proposé de constituer le comité des partenaires de 4 collègues et d'y intégrer des représentants en leur sein :

Collectivités :

- Le président de la Communauté de Communes de Desvres – Samer
- Le vice-président de la Communauté de Communes de Desvres – Samer en charge des questions de mobilité
- Les membres de la commission Environnement, en lien avec le Plan Climat, Air, Energie Territorial

Associations d'usagers ou d'habitants :

- Représentants d'associations pédestres, cyclistes, équestres du territoire, selon une sélection établie par les élus en charge des thématiques à la CCDS,
- 1 représentant des écoles primaires (directeur / directrice d'une école du territoire)
- 1 représentant des écoles secondaires (principal/principale d'un collège du territoire)

Représentant des employeurs :

- 1 représentant de la CCI Littoral Hauts-de-France
- 1 représentant d'une « grosse » entreprise du territoire déjà en recherche ou en action dans le domaine de la mobilité durable de ses salariés
- 1 représentant de la Chambre des métiers

Autres :

- 1 représentant de la cellule Hauts de France Mobilités
- 1 représentant du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Approuvé à l'unanimité


Fait et délibéré à Desvres, le 22 juin 2023

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Vice-Président



Aimé HERDUIN